

– Association Urgence Amiante Écoles –

Un recensement officiel des malades de l'amiante dans les écoles !

Communiqué de presse du 27.06.2019

*Santé publique France publie aujourd'hui un rapport avec de nouveaux chiffres sur les conséquences de l'exposition à l'amiante intitulé « Exposition à l'amiante et mésothéliome pleural. Retour sur 20 ans de surveillance. »*

Depuis 1998, **400 enseignants et personnels de l'éducation nationale ont contracté un mésothéliome pleural**, cancer de l'amiante qui réduit l'espérance de vie à 12 mois après diagnostic.

Par ailleurs, 1 230 autres personnes ont contracté un mésothéliome après avoir exercé au moins une fois dans leur carrière une profession dans le milieu de l'enseignement.

**La publication de tels chiffres est inédite en France.** Fait remarquable, ces données recensent les mésothéliomes mais ne concernent pas les épanchement pleuraux ou autres maladies de l'amiante.

Suite à **cet état des lieux alarmant** le rapport plaide « en faveur d'un **renforcement nécessaire de la prévention du risque amiante** et de l'information sur les possibilités de recours aux dispositifs de reconnaissance médico-sociaux existants », concernant plus spécifiquement la prévention dans les établissements publics.

Ces conclusions rejoignent les demandes répétées de l'association Urgence Amiantes Écoles qui réclame **la transparence et la publication des données amiante** dans les établissements scolaires ainsi que **la mise à jour de tous les DTA** (dossiers techniques amiante) afin de prévenir le risque.

**Un tel état des lieux est intolérable !** Nous demandons au ministère de l'Éducation Nationale, en charge de la santé et de la sécurité des personnels, **d'agir en urgence** et de lancer un grand plan de prévention et de désamiantage des écoles.

**Quelques chiffres sur l'amiante dans les écoles :**

En 2016, un rapport de l'ONS (Observatoire National de la Sécurité des établissements scolaire) rappelait que l'amiante est présent dans bon nombre d'établissements scolaires, dont **85%** ont été construits avant 1997, la date d'interdiction de ce matériau cancérigène.

**1/3 des écoles primaires et maternelles** construites avant 1997 (soit 15.000 établissements) n'ont pas réalisé le diagnostic pourtant obligatoire pour détecter la présence d'amiante.

**Contacts presse :**

Cyril Verlingue : 0769391266 ; Tatiana Paillotin : 0681940109 ; Maylis Merly : 0645790063